



SE-UNSA de la Gironde
33bis, rue de Carros
33800 Bordeaux
05.57.59.00.30
33@se-unsa.org
Bordeaux, le 1^{er} mars 2013

Monsieur le Directeur Académique,

Après la publication du décret et des textes qui l'accompagnent, nous sommes actuellement dans la phase de mise en œuvre de la réforme des rythmes dans les territoires. Il s'agit pour les différents partenaires de chacune des écoles, de construire une nouvelle organisation de la semaine prenant en compte les potentialités et les contraintes locales.

C'est pourquoi nous vous avons demandé la tenue régulière du comité de pilotage et de suivi rassemblant des représentants des différents partenaires. Nous rappelons notre attachement à ce suivi régulier de la mise en œuvre de la réforme des rythmes, afin de faire le relais des questions qui se posent, de détecter d'éventuelles situations de tension nécessitant la médiation du DASEN, autorité décisionnaire au terme du processus.

Dans les semaines qui viennent les communes feront connaître leur décision quant à l'application en 2013 ou en 2014 de la réforme des rythmes. Les équipes qui seront concernées par une application à la rentrée prochaine devraient bénéficier de temps dégagé sur les heures d'aide personnalisée et sur les animations pédagogiques. Le ministre s'est en effet engagé à ce que cette dispense permette par un dialogue de qualité d'élaborer cette nouvelle organisation dans les meilleures conditions possibles. Nous nous en félicitons et souhaitons que cette intention ministérielle se concrétise dans notre département pour aider les équipes qui ont besoin.

Par ailleurs l'adaptation du temps partiel au nouveau contexte de la semaine scolaire a fait l'objet de discussions entre le ministère et les organisations syndicales. Pour le SE-Unsa, l'objectif est atteint. Les modalités d'organisation du 80% dans le cadre d'une semaine de 4 jours et demi seront explicitées dans une circulaire ministérielle à destination des DASEN. Dans un cadre annuel, quand on est en 4 jours et demi, il suffira le plus souvent de faire trois semaines à temps plein et toutes les autres avec une journée libérée. Trois jours supplémentaires pour accéder à la surémunération de 85.7% toute l'année, l'enjeu est de taille notamment pour les parents de jeunes enfants. Nous demandons que la circulaire départementale soit modifiée et traduise bien cette possibilité.

Enfin nous regrettons l'arrivée tardive des documents préparatoires. Le cadrage académique laissant entrevoir des projets de modification, il aurait été nécessaire de les recevoir plus en amont de la CAPD.

Les élus SE-UNSA à la CAPD :

Céline GRAVELLIER, Virginie MERLE, Marianne FAVIER, Guillaume CANTON